



Pour diffusion immédiate : 28/08/2024

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**À LA GRANDE FOIRE D'ÉTAT DE NEW YORK, LA GOUVERNEURE HOCHUL  
SIGNE UNE LOI POUR SOUTENIR LE SECTEUR AGRICOLE DE L'ÉTAT**

*La loi S.6320/A.6821 autorise la location de terres domaniales pour une durée maximale de dix ans à des fins de culture d'arbres et de production de sève*

*La loi S.9232/A.10199 autorise l'utilisation de pommes cultivées hors de l'État de New York pour la production de cidre étiqueté dans l'État en cas de pertes de récoltes*

*La loi S.9248/A.7020A crée le Conseil consultatif sur l'agriculture pour les agriculteurs débutants*

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui, à la Grande foire de l'État de New York, trois textes législatifs visant à renforcer les ressources et les protections du secteur agricole de l'État. La loi S.6320/A.6821 autorise la location de terres appartenant à l'État pour la production de sève et l'entaillage d'arbres sur une période de dix ans, afin d'augmenter le retour sur investissement des producteurs, y compris les acériculteurs. La loi S.9232/A.10199 autoriserait les établissements vinicoles agricoles agréés à utiliser des pommes cultivées en dehors de l'État de New York pour produire ou vendre du cidre portant l'étiquette de l'État, dans certaines circonstances. La loi S.9248/A.7020A crée le Conseil consultatif sur l'agriculture pour les agriculteurs débutants (Beginning Farmer Advisory Board on Agriculture).

« Alors que nous célébrons la foire de l'État, nous reconnaissons que l'agriculture est un pilier central de l'économie de l'État de New York », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « En signant cette loi, nous réaffirmons notre engagement à soutenir cette communauté et prouvons que nous sommes à leurs côtés à chaque étape », ajoute-t-elle.

La loi S.6320/A.6821 autorise le commissaire du Département de la préservation de l'environnement (Department of Environmental Conservation) à conclure des contrats de location ou d'utilisation des terres de l'État pour l'abattage d'arbres et la production de sève, pour une durée pouvant aller jusqu'à dix ans, sans dépasser cette limite.

La loi S.9232/A.10199 permet d'évaluer les pertes de récolte dans les fermes viticoles, afin d'autoriser l'utilisation de pommes cultivées en dehors de l'État de New York pour la production de cidre labellisé par l'État, lorsque cela s'avère nécessaire en raison de pertes de récolte.

**La sénatrice d'État, Rachel May, a déclaré :** « Notre loi sur l'entaillage des érables est une excellente initiative qui permet de soutenir le développement et la prospérité de l'industrie acéricole de l'État de New York. L'autorisation de baux de dix ans reflète les besoins réels de l'industrie acéricole, et je me réjouis que nous ayons pu faire adopter cette mesure pragmatique. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir promulgué ce projet de loi aujourd'hui lors de la Foire de l'État de New York, et j'exprime également ma gratitude à la membre de l'Assemblée Donna Lupardo pour sa collaboration à cette initiative. »

**Donna Lupardo, membre de l'Assemblée, a déclaré :** « Je tiens à remercier la gouverneure d'avoir profité de l'occasion pour signer aujourd'hui ces importantes mesures agricoles dans la législation de l'État. En signant ces mesures à la Grande foire de l'État de New York, nous soulignons le rôle essentiel de l'agriculture dans notre économie et rendons hommage à nos agriculteurs et producteurs. En soutenant les agriculteurs débutants et en aidant nos producteurs de pommes et d'érables à prospérer, nous tenons notre engagement envers l'agriculture de l'État de New York. »

La loi S.9248/A.7020A établit le Conseil consultatif sur l'agriculture pour les agriculteurs débutants (Beginning Farmer Advisory Board on Agriculture), dont l'objectif est de développer un plan pour renforcer les efforts de l'État pour attirer de nouveaux agriculteurs.

**Michelle Hinchey, sénatrice d'État, a déclaré :** « À mesure que les agriculteurs les plus âgés prennent leur retraite, l'avenir de l'approvisionnement alimentaire de l'État de New York repose sur la capacité de l'État à soutenir les nouveaux agriculteurs dans leurs démarches et à les aider à créer des entreprises prospères. Nous devons pleinement soutenir les personnes qui consacrent leur vie à la production alimentaire, car nous avons besoin de leurs compétences pour garantir un approvisionnement alimentaire stable et local. Notre projet de loi renomme et élargit la composition du Conseil consultatif sur l'agriculture pour les agriculteurs débutants, renforçant ainsi son rôle afin que nous puissions répondre efficacement aux besoins des nouveaux agriculteurs et poser les bases solides de l'avenir de l'agriculture new-yorkaise. Je suis fière de soutenir cette législation aux côtés de la membre de l'Assemblée Lupardo, et je remercie la gouverneure Hochul de l'avoir promulguée. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418  
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :  
[ny.gov/signup](http://ny.gov/signup) | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSUBONNER](#)